



**Commune de CLOYES LES TROIS RIVIERES  
Département Eure et Loir (28)**

Mairie de Cloyes les Trois Rivières  
1 place Gambetta – Cloyes sur le Loir  
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

☎ 02.37.98.53.18

Courriel : [cloyeslestroisrivieres@cloyeslestroisrivieres.fr](mailto:cloyeslestroisrivieres@cloyeslestroisrivieres.fr)

**MARCHE DE SERVICES N°2020.00001**

**ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES**

**Règlement de Consultation  
(RC)**

**« Prestations d'entretien d'espaces verts sur la Commune  
Nouvelle »**

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 30 janvier 2020 à 11h00

## **ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC**

### **1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :**

COMMUNE NOUVELLE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES

1 place Gambetta

BP 20005

CLOYES SUR LE LOIR

28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

### **1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

COMMUNE NOUVELLE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES

1 place Gambetta

BP 20005

CLOYES SUR LE LOIR

28220 CLOYES LES 3 RIVIERES

Téléphone : 02.37.98.53.18

[finances@cloyeslestroisrivieres.fr](mailto:finances@cloyeslestroisrivieres.fr)

### **1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site

[www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

### **1.4. Modalité par laquelle les offres devront être envoyées :**

Les offres doivent être transmises sur le site internet [www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

## **ARTICLE 2: OBJET DU MARCHE**

### **2.1. Description :**

#### 2.1.1. Objet du marché

PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LA COMMUNE NOUVELLE

Références à la nomenclature européenne (CPV) : 77310000-6 / entretien d'espaces verts

La consultation engagée vise la conclusion d'un accord-cadre tel que réglementé par l'article L2125.1 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre a pour objet d'établir les termes régissant les bons de commande qui seront émis pour la réalisation des prestations suivantes : entretien des espaces verts communaux des secteurs définis ci-dessous (lots). La prestation comprend la fourniture du matériel et du personnel pour l'exécution sur une période de mars à novembre.

#### 2.1.2. Lieu d'exécution des travaux

La Ferté Villeneuil, Le Mée, Charray, Romilly sur Aigre et Douy, qui sont cinq communes historiques de la Commune Nouvelle de Cloyes les Trois Rivières (plans fournis à la présente consultation)

#### 2.1.3. Division en lots

Le marché défini ci-dessus fait l'objet de 5 lots géographiques:

- Lot 1 : Commune historique de la Ferté Villeneuil
- Lot 2 : Commune historique de Le Mée
- Lot 3 : Commune historique de Charray
- Lot 4 : Commune historique de Romilly sur Aigre
- Lot 5 : Commune historique de Douy

#### 2.1.4. Variantes

NON

### 2.1.5 Visite du site

Une visite sur site est fortement conseillée par la commune afin que le soumissionnaire évalue au mieux le travail à effectuer.

Les candidats sont réputés s'être rendus compte de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés éventuelles.

### 2.2. Durée du marché :

Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour une durée initiale d'un an.

Le marché sera ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois chacune, dans la limite de 2 reconductions, sauf dénonciation notifiée par la Commune Nouvelle de Cloyes les Trois Rivières trois mois au plus tard avant l'expiration de la période en cours.

En cas de non reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

### 2.3. Négociation :

Après analyse des compétences, références et moyens des candidats, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur décidera d'engager ou non les négociations. Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il négociera. Il décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des charges
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (D.Q.E.)
- Les plans des zones

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera disponible uniquement en support numérique :

- sur la plate-forme numérique de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir  
[www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

### **4.1. Documents à produire**

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

**Autre justificatif / Commentaire :**

Autre justificatif :

-Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au dossier ou disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

-Une déclaration sur l'honneur datée, signée et scannée pour justifier ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et notamment avoir satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

-Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée, datés, signés puis scannés, à engager la société si elle n'est pas mentionnée sur le Kbis

-En cas de groupement, l'attestation du délégant au délégataire mandataire, datée et signée de manière manuscrite puis scannée -Dans le cas d'une entreprise ayant pour activité le dépôt de plis par voie dématérialisée en réponse aux marchés publics, l'habilitation du mandataire d'une entreprise, datée et signée de manière manuscrite puis scannée.

Commentaire :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**4.2. Pièces de l'offre**

Les pièces suivantes seront à joindre au dossier de chaque candidat. Elles seront toutes paraphées, datées et signées par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes le cas échéant
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) accepté sans aucune modification
- Le présent règlement de consultation accepté sans aucune modification
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment complété
- Un mémoire technique comportant les informations suivantes :
  - => une description des moyens matériels et humains affectés à l'exécution de ces prestations,
  - => un planning prévisionnel des prestations
  - => un reporting sur les moyens de contrôle (encadrement affecté, description des procédures de contrôle, documents de contrôle
  - => des références/réalisations de prestations de même nature que celles du marché.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou irrégulière sera immédiatement écartée.

#### **4.3- Pièces à fournir ultérieurement et uniquement par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer chaque marché**

Dans un délai maximum de 10 jours calendaires après la demande en ce sens de la commune de Cloyes les Trois Rivières, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les pièces suivantes :

- les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents, et datés de moins de 6 mois ;
- un justificatif d'immatriculation (*Kbis, carte d'identification...*) ;
- une attestation d'assurance en cours de validité, avec garanties en rapport avec l'importance des prestations ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB).

#### **4.4. Modification de détail au dossier de consultation**

La commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation, en application des articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du Code de la Commande Publique. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### **4.5. Renseignements complémentaires**

##### **4.5.1 Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande sur la plateforme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : [www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

Une réponse sera alors adressée, sur la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

##### **4.5.2 Documents complémentaires**

Les documents complémentaires au cahier des charges pourront être communiqués à l'ensemble des concurrents au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

#### **4.6. Conditions de participation**

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous la forme de groupement. Au groupement attributaire, il sera demandé d'assumer la forme d'un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul candidat ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

### **Article 5 : PROCEDURE**

#### **5.1. Type de procédure :**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur garde le droit de se réserver la faculté de négocier.

#### **5.2 Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères   | Pondération      |
|--|------------------|
| Prix des prestations                                     | <b>60 points</b> |
| Valeur technique pondérée comme suit :                   | <b>40 points</b> |
| => Moyens humains et matériels                           | 20 points        |
| => Moyens de contrôle                                    | 10 points        |
| => Références/réalisations de prestations de même nature | 10 points        |

### **5.2. Critères d'attribution sur 100 points**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations 60 %

L'offre la plus basse obtiendra la note de 60 points.

Le mode de calcul pour les autres notes sera la suivante :  $\frac{\text{Offre la plus basse}}{\text{Offre évaluée}} \times 60$

- Valeur technique de l'offre 40 %

La note « valeur technique » sera évaluée à partir du mémoire technique.

La notation de la valeur technique pour tous les lots, est effectuée pour chaque sous-critère suivant ce barème :

| Sur 10 points | Sur 20 points | Appréciation        |
|---------------|---------------|---------------------|
| 0             | 0             | Absence de réponse  |
| 1,25          | 2,5           | Très insuffisante   |
| 2,50          | 5             | Insuffisante        |
| 3,75          | 7,5           | Peu satisfaisante   |
| 5             | 10            | Moyenne             |
| 6,25          | 12,5          | Assez satisfaisante |
| 7,5           | 15            | Satisfaisante       |
| 8,75          | 17,5          | Très satisfaisante  |
| 10            | 20            | Excellente          |

### **5.3 Date limite de réception des offres**

Judi 30 janvier 2020 à 11h00

### **5.5 Conditions d'envoi des offres**

La transmission de l'offre se fait obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante : [www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

### **5.6 Transmission électronique**

Les candidats doivent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.amf28.org/cloyestroisrivieres>

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

*Pour tout problème technique relatif au profil acheteur ou à l'envoi des offres dématérialisées, (es candidats peuvent contacter la plateforme INFO LOCALE (gestionnaire du profil acheteur) au 02 37 33 03 25 ou par mail à [contact@info-locale.fr](mailto:contact@info-locale.fr).*

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .xls, .pdf, .zip.

**5.7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**5.8. Procédures de recours :**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00      Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

**Date d'envoi de la publication : vendredi 10 janvier 2020**